

Paroisse de Gaillon

Notre-Dame de Bonne
Espérance

Je m'appelle Bruno Saint Girons. Je suis né à Angerville-la-Campagne près d'Evreux. Après le collège et lycée St François de Sales et de belles années chez les Scouts de France, j'ai suivi une école d'ingénieur, l'ICAM à Lille, dans la ligne des jésuites. Après 2 années de coopération catholique (DCC) au Sri Lanka comme professeur de français (où j'ai découvert le bouddhisme et un monde de la pauvreté), je suis rentré au séminaire (aux Carmes à Paris) pour les MEP (Missions Etrangères de Paris) et le diocèse d'Evreux.



J'ai été ordonné diacre en déc 2001 à Gisors et prêtre en juin 2002 à Evreux.

Après une année à Londres, une en Inde et 14 à Singapour (une cité-Etat de 6 millions d'habitants, avec de grosses paroisses), me revoilà dans le diocèse. Je suis curé *in solidum** (avec frère Samuel) de la paroisse Notre Dame de Bonne Espérance, membre de la Fraternité Missionnaire du doyenné Gaillon-Les Andelys, aumônier de prison au Centre de Détention de Val de Reuil, responsable du service diocésain du dialogue interreligieux et prêtre accompagnateur du service diocésain de la vie spirituelle.

Cette année, je vais à Paris 2 fois par mois pour suivre le Diplôme laïcité et religions (programme Emouna) à Sciences Po, avec des étudiants des principales religions présentes en France.

Je pratique yoga et Qi Gong et suis passionné par le dialogue interreligieux, les nouvelles recherches spirituelles et les aspects autour du corps et de la guérison.

Je suis aussi engagé dans le mouvement Vivre et Aimer, le 1^{er} mouvement catholique pour les couples dans le monde, et présente des weekends pour couples, prêtres et consacrés.

Après y avoir été formé à Lille, j'ai animé à Singapour des groupes bibliques et de catéchèse d'adulte « Mess'AJE ».

J'ai également amené plusieurs groupes de Singapour à Taizé et sur le chemin de St Jacques.

* *Curé in solidum*

mot latin qui signifie : solidairement.

Cette expression consacrée en droit canonique signifie que la charge pastorale d'une ou de plusieurs paroisses peut être confiée à plusieurs prêtres. Chacun d'eux a plein pouvoir d'ordre et de juridiction. Dans une équipe « in solidum » chaque prêtre exerce sa charge indépendamment de l'ensemble alors que dans la « collégialité » la délégation et la juridiction sont données à chacun comme membre d'un tout.